



RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Recommandation 9

« Que le gouvernement du Canada sollicite activement l'appui des autres membres de l'OMC en vue d'une révision du Mémoire d'accord sur le règlement des différends qui rendrait les réparations obligatoires dans les cas de non-observation des décisions d'un groupe spécial lorsque le pays lésé le demande en remplacement de la suspension de concessions équivalentes. Les droits antidumping et les droits compensatoires non conformes devraient être intégralement remboursés. »

Le gouvernement approuve la recommandation du Sous-comité à l'effet que le Canada devrait encourager une révision du Mémoire d'accord sur le règlement des différends (MRD) pour établir des mécanismes plus efficaces en vue d'encourager l'observation par les membres des obligations liées à l'OMC et des décisions de l'Organe de règlement des différends (ORD). Le gouvernement estime, comme l'a signalé le Sous-comité, que l'observation des obligations liées à l'OMC et la mise en oeuvre des rapports des groupes spéciaux et de l'Organe d'appel de l'OMC sont indispensables pour maintenir l'intégrité du système de règlement des différends. Dans la plupart des cas, les membres respectent leurs obligations. Dans les quelques cas de non-observation, le MRD privilégie actuellement les réparations ou autorise des mesures de rétorsion sur une base temporaire en attendant que la partie concernée observe ses obligations. Aucune des deux options n'est rentable ou efficace dans tous les cas. En outre, les mesures de rétorsion fondées sur des sanctions commerciales vont à l'encontre des objectifs liés à la libéralisation des échanges, peuvent desservir les intérêts des entreprises et des consommateurs et font monter les tensions bilatérales entre des partenaires commerciaux.

Le gouvernement reconnaît que des révisions du MRD qui rendraient les réparations obligatoires en remplacement de mesures de rétorsion associées à la suspension de concessions équivalentes peut être une façon efficace d'encourager l'observation et une bonne solution de remplacement aux mesures de rétorsion. Le gouvernement pense également qu'il serait utile de discuter des questions associées au remboursement des droits antidumping ou des droits compensatoires non conformes aux obligations imposées par l'OMC, dans le cadre des négociations. Le Canada devrait prévoir que les négociations permettront de mettre en évidence des difficultés inhérentes à toute solution de rechange. À la Conférence ministérielle de Doha, les ministres ont fixé l'échéance pour la clôture des négociations sur le MRD à mai 2003. Compte tenu de la complexité des enjeux associés à la recherche de solutions de rechange aux mesures de rétorsion, il pourrait être difficile de dégager un consensus sur une nouvelle approche visant à garantir l'observation des obligations dans le délai restreint qu'ont les membres pour négocier des améliorations au MRD.

